



## L'ACTUALITÉ

# INFLATION, POUVOIR D'ACHAT, ACTIVITÉ DES ENTREPRISES : **LES PROPOSITIONS DE LA CAPEB**

**Dans la perspective des Assises du BTP qui se tiendront en septembre, la CAPEB présente des propositions concrètes pour lutter contre l'inflation, soutenir le pouvoir d'achat et favoriser l'activité des entreprises.**

Si nous ne pouvons qu'être favorables à une transition énergétique et écologique ambitieuse, nous devons néanmoins appeler la vigilance et l'action des Pouvoirs publics pour faire en sorte que cette transition n'ait pas de conséquences néfastes sur l'activité et l'emploi des entreprises du bâtiment. C'est la raison pour laquelle la CAPEB formule une série de propositions visant à conforter l'activité des entreprises dans le contexte instable qu'elles connaissent aujourd'hui en termes de prix et d'approvisionnement. La CAPEB demande aux Pouvoirs publics d'assurer une réelle transparence sur les hausses de prix pratiqués par les industriels et les négoces, au regard de la crise COVID, de la guerre en Ukraine et de la décarbonation des process industriels.

## **SOUTENIR LA CAPACITÉ DES PARTICULIERS À FAIRE DES TRAVAUX**

Dans le but de booster les travaux de rénovation énergétique, et d'éviter une augmentation du reste à charge des ménages, la CAPEB

préconise d'indexer les aides de MaPrimeRénov ainsi que les primes CEE et les plafonds de ressources sur l'inflation constatée.

Elle propose aussi de diminuer de moitié le reste à charge pour les ménages modestes et très modestes bénéficiaires de MaPrimeRénov' et de leur octroyer un bonus en cas de réalisation de travaux multigestes (par exemple un changement de chauffage associé à des travaux d'isolation) ou de rénovation globale. Cette mesure est de nature à augmenter les économies d'énergie et à favoriser l'activité et l'emploi dans le secteur du bâtiment en 2023, période qui sera plus difficile pour la filière si aucune mesure de soutien n'est prise.

La CAPEB propose également de financer un audit énergétique gratuit dès le premier geste réalisé par un particulier en vue d'élaborer un parcours travaux de rénovation énergétique pour son logement et d'atteindre un niveau de performance de consommation souhaitable.

Pour les ménages très modestes et pour les passoires thermiques (prioritairement les travaux d'urgence et les travaux d'entretien-

maintenance-dépannage), nous proposons d'instaurer temporairement un chèque Réno de 300 € environ afin d'amortir l'impact de l'inflation. Ce chèque viendrait en complément du chèque énergie actuel. Cette mesure permettrait d'amortir la hausse des coûts (5 à 10% en moyenne sur les devis au 1er trimestre 2022) pour les particuliers et de maintenir l'activité des entreprises du bâtiment en ne cassant pas la dynamique actuelle.

## **SIMPLIFIER, CRÉDIBILISER, BOOSTER L'ACCÈS AU MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Dans le même esprit, la CAPEB préconise d'augmenter le niveau des obligations des obligés afin de redynamiser le marché des CEE, et de stabiliser le dispositif sur la durée de la cinquième période en évitant les « stop and go » successifs, notamment pour ce qui concerne les opérations « coup de pouce ».

## ÉCONOMIE

### → PRIX ET APPROVISIONNEMENTS : POURQUOI LA CAPEB N'A PAS SIGNÉ LA DÉCLARATION DE LA FILIÈRE

Depuis des mois, le Médiateur des Entreprises cherche à réunir les acteurs du Comité de crise du BTP autour d'une déclaration commune les engageant à adopter certaines pratiques pour faire face aux difficultés d'approvisionnement. Nous saluons ce travail de concertation long et difficile.

La déclaration qui en résulte porte sur un partage d'informations fiables sur les perspectives d'approvisionnement, un traitement équitable dans la relation client-fournisseur, des recommandations concernant la répercussion des hausses de prix dans les marchés de travaux (utilisation des index BT), l'aménagement des conditions d'exécution des marchés, la prolongation ou la suspension de leurs délais, les conditions

financières des marchés et les aides à la trésorerie des entreprises et enfin, le recours à la médiation.

Les représentants de l'Etat se sont félicités de ces « mesures concrètes » mais, malgré un examen attentif, nous n'y avons rien vu de concret. Au contraire. Et bien que nous ayons fortement insisté pour que cette déclaration commune comporte un engagement sur un délai de prévenance des entreprises d'au moins un mois avant toute hausse de prix, rien de tel n'a été intégré dans le texte signé le 11 juillet par une dizaine d'acteurs du comité de crise, certains s'y étant vigoureusement opposés.

L'ensemble de cette déclaration est frileux, fondé uniquement sur des recommandations.

### → UNE CONVENTION ÉLARGIE AVEC EDF

Cette convention vient compléter le contrat existant avec EDF sur les CEE avec un nouveau dispositif pour la valorisation des travaux de performance énergétique dans le collectif et le tertiaire.

EDF, en effet, a développé un programme de partenariat dématérialisé via son Portail 3<sup>E</sup> spécialement adapté aux entreprises du secteur du bâtiment. EDF met son Portail CEE 3<sup>E</sup> à disposition des adhérents de la



Nous ne l'avons pas signée parce que nous considérons que les bonnes intentions ne suffisent pas et que les entreprises ont besoin d'actes et d'engagements précis, que cette déclaration commune ne contient pas, contrairement à celle que la CAPEB a signée en avril dernier avec 7 de ses partenaires qui se sont engagés réellement, notamment sur ce délai de prévenance, tout comme Saint-Gobain et ses nombreuses enseignes qui a renouvelé cet engagement auprès de la CAPEB jusqu'à la fin du mois d'octobre. Ces partenaires ont d'ailleurs été cités par le Médiateur des entreprises au rang des acteurs économiques qui développent de « bonnes pratiques ». Nous saluons à nouveau la solidarité dont ils font preuve avec les entreprises. [En savoir plus ici](#)

CAPEB pour la valorisation des travaux de performance énergétique dans les secteurs collectifs et tertiaires pour la 5<sup>ème</sup> période (2022 à 2025).

La convention prévoit que pour chaque opération qui fera l'objet d'un dossier conforme et finalisé dans le Portail 3E, EDF versera à l'entreprise d'une part et à son client d'autre part, une aide financière distincte et proportionnelle au volume des CEE générés.

## LOBBYING

### → LE PROJET DE LOI POUR LE POUVOIR D'ACHAT EST À L'EXAMEN

Le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a été examiné cette semaine par les députés et a donné lieu à des débats houleux. Il prévoit la prolongation du bouclier tarifaire sur le gaz (prix 2021 maintenus) et l'électricité (hausse limitée à 4 %) jusqu'à la fin de l'année, le plafonnement des hausses de loyer à 3,5 % d'octobre 2022 à octobre 2023, la revalorisation des APL de 3,5 % et celle de toutes les prestations sociales de 4 %.

Pour accroître les revenus disponibles, les députés ont adopté le versement par les employeurs qui le souhaitent/peuvent d'une « prime de partage de la valeur » exonérée de charges fiscales et sociales et dont le fonctionnement est très semblable à la prime dite « Macron » qui s'est terminée en mars dernier. Le plafond de cette nouvelle prime est triplé. Elle pourra être octroyée jusqu'au 31 décembre 2023. On regrettera ici le rejet de l'amendement présenté par l'U2P et visant à accorder aux entreprises de moins de 50 salariés la possibilité de

verser une prime supérieure à 3000 € sans pour autant devoir mettre en place un dispositif d'intéressement. Sont, en revanche, adoptés des assouplissements au dispositif de l'intéressement en vue d'en favoriser l'utilisation dans les entreprises, et notamment les plus petites.

Dans le même esprit, le texte prévoit une déduction forfaitaire de 550 € des cotisations sociales des indépendants dont le revenu équivaut au Smic. Cette mesure a été adoptée par les députés.

À cette occasion, un amendement a été adopté pour baisser les cotisations des conjoints collaborateurs (mariés, pacsés ou concubins) et donc accroître leur pouvoir d'achat. Un vote dont nous nous félicitons.

Toujours pour « desserrer » le budget des ménages, le projet de loi facilite la résiliation des contrats d'assurance ou d'opérateur téléphonique pour permettre la souscription de contrats plus avantageux.

Le texte prévoit également un chèque

alimentaire de 100 € minimum, complété de 50 € par enfant, qui serait versé en septembre à 8 millions de foyers.

Une disposition a été intégrée en vue d'encourager les branches à relever leurs minimas salariaux, celles qui ne le font pas étant susceptibles d'être "fusionnées" avec d'autres.



Enfin, le texte comporte une dizaine d'articles visant à renforcer la souveraineté énergétique du pays. Et il renforce la lutte contre la fraude à la rénovation énergétique en portant à 3 ans la peine de prison encourue.

## COMMUNICATION

### LA CAPEB EST LE GRAND PARTENAIRE DES TROPHÉES « PROJETS D'ARTISANS »

A l'occasion du salon Batimat, la CAPEB remettra sur son stand les Trophées "Projets d'Artisans" qu'elle organise avec Le Moniteur. Elle en est le grand partenaire exclusif.

Ce Trophée vise à saluer les pratiques remarquables d'artisans dans les domaines de la rénovation énergétique, du petit tertiaire, du logement individuel, du patrimoine, du numérique, de la prévention, de la responsabilité

environnementale, du travail ensemble et de la menuiserie bois.

Les Trophées seront promus dans tous les supports de communication du Moniteur, y compris au sein d'un numéro spécial du Moniteur des Artisans, et fera l'objet d'une campagne digitale, sur les réseaux sociaux, et sur un site web dédié.

## PROJETS d'ARTISANS

Tous les artisans intéressés pour participer à ce concours sont invités à déposer leur candidature **avant le vendredi 9 septembre 2022.**

[Pour remplir un dossier de candidature, cliquez ici.](#)

[Pour en savoir plus sur l'événement, cliquez là.](#)

## RÉSEAU

### → UNE PRÉSENTATION MENSUELLE DES PARTENARIATS ET DE LEURS OFFRES

Le 8 septembre, sera lancé un webinaire mensuel à destination des élus et des collaborateurs du Réseau pour présenter le contenu des partenariats CAPEB et leurs offres concrètes.

L'objectif est d'apporter un élément permettant

de dynamiser les sections professionnelles et d'apporter une information plus précise et plus régulière mais également de répondre aux questions. Ce rendez-vous mensuel débutera le 8 septembre de 11h00 à 12h00 avec les partenaires Kinedo et Frans Bonhomme.

[Pour vous inscrire, cliquez ici.](#)

A cette occasion, vous seront également présentées les offres du mois de septembre, tous partenaires confondus.

Le rendez-vous suivant est fixé au jeudi 13 octobre. Notez-le d'ores et déjà !

## MÉTIERS

### → SYLVAIN FORNÈS RÉUNIT L'UNA PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS



Le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements a réuni ses conseillers professionnels le 12 juillet dernier pour un point de situation des dossiers en cours ainsi que pour peaufiner la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de

Toulouse, en particulier les ateliers qui seront proposés aux délégués.

L'UNA a choisi notamment de parler des showroom des artisans : ce sera un atelier vivant avec des reportages photographiques et de nombreuses interactions avec les délégués. Afin de pouvoir préparer son intervention à Toulouse, l'UNA PVR a profité de cette réunion pour s'entretenir avec Nancy Maurille qui sera dans l'Equipe de France des Mondiaux aux prochains WorldSkills.

Président et conseillers ont ensuite fait un état d'avancement du principal dossier sur le sujet de la formation : la rédaction du référentiel en lien avec la mention complémentaire « soliers ».

Ils se sont aussi penchés sur le NF DTU 59-3 portant sur les peintures de sol.

Ils ont également pu échanger sur le tableau des dispositifs et équipements permettant de réduire les contraintes et les sollicitations liées aux principales situations de travail du peintre et du solier. Ce travail est réalisé en collaboration avec l'OPPBTP ; l'UNA et l'IRIS ST vont y apporter des compléments.

Enfin, Olivier Cenille, responsable développement du WINLAB du CCCA-BTP, a présenté comment cet incubateur sur les innovations pourrait aider les métiers de la peinture et du sol à anticiper les évolutions de demain.

### → ÉRIC LE DÉVÉHAT ET LES CONSEILLERS DE L'UNA MÉTIERS DE LA PIERRE FONT LE POINT

Le Président et les conseillers professionnels de l'UNA Métiers de la Pierre se sont réunis ce mardi 19 juillet.

Ils ont commencé leurs travaux par une actualisation des informations mises à disposition du Réseau sur la page ARTUR dédiée à l'UNA. A cette occasion, ils ont évoqué l'appel de WorldSkills qui recherche des experts bénévoles souhaitant s'impliquer dans les compétitions, le salon international de la pierre et de la technologie de conception qui se tiendra à Vérone en Italie du 27 au 30 septembre, et les premiers travaux conduits avec la Confédération du funéraire (CPMF) en vue de concevoir une nouvelle qualification pour le marbrier funéraire.

Ils se sont ensuite attachés à travailler au programme qui sera proposé aux participants lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction.

Cette réunion a aussi été l'occasion d'un échange avec des partenaires de la filière et notamment Claude Gargi, Directeur de la publication Pierre Actual, et un représentant de la société Licef qui fabrique des produits neutres, ni nocifs, ni toxiques ni inflammables pour la pérennité du bâti, le respect de l'environnement et la sécurité tant pour l'utilisateur que pour le patrimoine.

Eric Le Dévéhat et les conseillers ont ensuite fait le point sur les autres dossiers en cours,



évoquant notamment la réunion du Comité Technique et Scientifique du CTMNC le 8 juillet et dont le rôle est de définir les études et recherches qui doivent être conduites par le CTMNC. Ils ont également discuté de la stratégie de l'UNA envers le SNROC et fait le tour des actualités du funéraire et celles du patrimoine.



## ■ PARTENARIATS



La Directrice générale de GRDF avait invité mardi Jean-Christophe Repon et Jean-Claude Rancurel à visiter un site de méthanisation en Seine et Marne qui a donné lieu à une présentation sur les gaz verts et notamment le biométhane ainsi produit par Jean-François Delaitre, agriculteur à Ussy-sur-Marne, qui peut se prévaloir de générer 31 GWh/an d'énergie, soit la consommation de 5 100 foyers neufs chauffés en gaz ou 137 bus roulant au BioGNV (biogaz carburant).

Jeudi, le Président de la CAPEB, accompagné du vice-président David Morales, et du Président de l'UNA 3E Gilles Maillet, a signé

un nouveau contrat de partenariat avec EDF qui reconduit le précédent en l'enrichissant. À cette occasion, il a déclaré : « Fort de notre précédent partenariat, qui a permis de toucher 4 000 entreprises et d'accompagner plus de 60 000 dossiers de particuliers, puis de son renouvellement en janvier dernier, cette nouvelle opportunité d'élargissement est la bienvenue pour mobiliser encore plus d'entreprises adhérentes et de clients sur le sujet de la transition énergétique. Par son expertise, EDF qui a développé un dispositif fiable et intuitif accompagne pleinement nos entreprises et favorise la transition du secteur en incluant les ménages et aujourd'hui l'habitat collectif et tertiaire. »

## ■ ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB a rencontré mercredi le Président de la Commission des Affaires écono-

miques de l'Assemblée nationale Guillaume Kasbarian pour lui faire part de la situation économique des entreprises du bâtiment et des propositions que nous formulons pour soutenir les capacités d'investissement des particuliers dans des travaux donc l'activité et les emplois des entreprises.

[En savoir plus sur ARTUR](#)

## ■ RÉSEAU

Le Président confédéral devait participer jeudi soir et vendredi matin à l'assemblée générale de la CAPEB AURA à l'occasion de laquelle il devait tenir un point presse, notamment pour exprimer les propositions de la CAPEB dans la perspective des Assises du BTP. Il avait prévu ensuite de se rendre à la CAPEB de l'Aude vendredi soir.



## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il faut par ailleurs mettre en œuvre aussi rapidement que possible le programme OSCAR, et notamment ses volets simplifications et Accompagnateurs des Pros, en le renforçant, le cas échéant, en fonction des premiers résultats constatés sur le terrain.

Pour renforcer la crédibilité des qualifications RGE, simplifier le dispositif et augmenter le nombre d'entreprises qualifiées RGE, la CAPEB réitère sa demande d'imposer la présence d'un référent RGE au sein des entreprises qualifiées RGE par tranche de 10 salariés et de fixer un taux de contrôle par entreprises RGE en fonction du nombre de chantiers réalisés par l'entreprise, le choix des chantiers à contrôler devant être réalisé par l'organisme de qualification sur la base de l'ensemble des chantiers réalisés par l'entreprise (choix réellement aléatoire). Et les contrôles réalisés au titre de la qualification RGE et au titre des CEE doivent être coordonnés, qu'il s'agisse du choix des chantiers comme du référentiel de contrôle.

La CAPEB milite également pour dynamiser le dispositif de la qualification Chantier en mobilisant l'ensemble des organismes de qualification autour d'objectifs précis et en faisant connaître ce dispositif par des actions de communication et de promotion de grande ampleur.

Et pour encourager les petites entreprises à travailler ensemble pour réaliser des rénovations globales, la CAPEB propose, en plus du taux de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique, d'appliquer ce même taux pour tous les travaux réalisés en Groupement Momentané d'Entreprises (GME) constitué de plus de 3 corps de métiers. Cette mesure est d'un coût faible voire marginal pour l'État et constituera un levier fort pour accélérer

le nombre de rénovations globales et permettre une massification des travaux portée, non par une minorité de grands faiseurs, mais par le plus grand nombre des TPE du bâtiment (soit 95 % des entreprises du bâtiment), expertes dans leurs métiers.

## ÉVITER D'AJOUTER DE L'INFLATION À L'INFLATION

Pour éviter que l'inflation nourrisse l'inflation, la CAPEB propose de décaler la mise en œuvre de la REP Bâtiment au 1er janvier 2024, ce qui aurait également l'intérêt de laisser un temps suffisant aux entreprises pour intégrer le montant des éco contributions dans leurs devis. Cette disposition, indolore pour les finances publiques, est également rendue nécessaire du fait du retard pris dans la mise en œuvre de la REP (agrément des ECO Organismes, détermination des ECO Contributions, traçabilité, etc.).

Par ailleurs, la CAPEB préconise d'adapter le calendrier de mise en place des ZFE-m pour tenir compte des réalités économiques des entreprises de proximité et de l'offre de véhicules sur le marché. Il faut aussi autoriser des dérogations locales pour la circulation de certains véhicules dans ces zones, tout en veillant à leurs cohérences au niveau national. Et nous souhaitons que les organisations professionnelles représentant les entreprises de proximité soient intégrées au processus de mise en place des ZFE-m et qu'un organe de gouvernance nationale ad hoc des ZFE-m soit créé.

La CAPEB plaide pour le réalisme dans la transformation du parc des véhicules professionnels des entreprises en leur permettant, par des dispositions financières chocs,

d'acquérir des véhicules propres afin de diminuer le poids de l'énergie dans leurs charges et de contribuer à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en termes de maîtrise des consommations énergétiques. Une offre packagée pourrait être proposée aux entreprises associant une aide à l'acquisition d'un véhicule électrique, un financement préférentiel couvrant l'installation d'une borne IRVE et l'installation de panneaux photovoltaïques pour alimenter la borne de recharge, permettant ainsi un fonctionnement en totale autoconsommation.

## ÉLIMINER LES CONCURRENCES DÉLOYALES

Pour soutenir l'activité des entreprises, la CAPEB réitère sa demande de limiter à 2 ans le recours à la micro-entreprise en activité principale dans le BTP, de supprimer tous dispositifs légaux générant des situations de dumping social et de renforcer les sanctions existantes (notamment concernant le détachement de salariés) ; il faut aussi contrôler l'exercice des activités dissimulées via les plateformes de mise en relation qui facilitent la possibilité d'échapper aux obligations fiscales et sociales et aux qualifications professionnelles requises dans le bâtiment. Nous souhaitons également limiter la sous-traitance au rang 1.

Telles sont les propositions que la CAPEB défend actuellement au sein des 4 groupes de travail préparatoires aux Assises du BTP et qui portent sur l'équilibre économique des opérations, la simplification, la transition écologique et enfin, sur l'innovation et la formation.